

Think Tank européen Pour la Solidarité

www.pourlasolidarite.eu

Collection

Working
paper

La financiarisation de l'environnement : vers une véritable alternative ?

Yoann Zaouche

Juillet 2011

Avec le soutien de
la Communauté française de Belgique



Le Think tank européen ***Pour la Solidarité*** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, ***Pour la Solidarité*** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.



Think tank européen **Pour la Solidarité**

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63

Fax : +32.2.539.13.04

info@pourolsolidarite.be

www.pourolsolidarite.be

Les cahiers de la Solidarité

Collection dirigée par Denis Stokkink

Vieillesse active et solidarité intergénérationnelle : constats, enjeux et perspectives, Cahier hors - série, Mars 2011

Services sociaux d'intérêt général : entre finalité sociale et libre-concurrence, Cahier n° 27, Mars 2011

Logement vert, logement durable ? Enjeux et perspectives, Cahier n° 26, Mars 2011

Agir pour une santé durable - Priorités et perspectives en Europe, Cahier n° 25, Janvier 2011

La lutte contre la pauvreté en Europe et en France, Cahier n° 24, Novembre 2010

Inclusion sociale active en Belgique, Cahier hors-série, Novembre 2010

Responsabilité sociale des entreprises. La spécificité des sociétés mutuelles dans un contexte européen, Cahier n° 23, 2010

Concilier la vie au travail et hors travail, Cahier hors-série, 2010

Faut-il payer pour le non-marchand ? Analyse, enjeux et perspectives, Cahier n° 22, 2009

Mobilité durable. Enjeux et pratiques en Europe, Série développement durable et territorial, Cahier n° 21, 2009

Tiphaine Delhommeau, ***Alimentation : circuits courts, circuits de proximité***, Cahier n° 20, 2009

Charlotte Creiser, ***L'économie sociale, actrice de la lutte contre la précarité énergétique***, Cahier n° 19, 2009

Europe et risques climatiques, participation de la Fondation MAIF à la recherche dans ce domaine, Cahier n° 18, 2009

Thomas Bouvier, ***Construire des villes européennes durables***, tomes I et II, Cahiers n° 16 et 17, 2009

Europe, énergie et économie sociale, Cahier n° 15, 2008

Décrochage scolaire, comprendre pour agir, Cahier n° 14, 2007

Séverine Karko, ***Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives***, Cahier n° 12 (n° 13 en version néerlandaise), 2007

Sophie Heine, ***Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres***, Cahier n° 11, 2007

La diversité dans tous ses états, Cahier n° 10, 2007

Francesca Petrella et Julien Harquel, ***Libéralisation des services et du secteur associatif***, Cahier n° 9, 2007

Introduction

L'Economie est un terme omniprésent qui se déploie aussi bien dans des problématiques étatiques que sur les besoins quotidiens de n'importe quelle personne. Cette notion omnipotente a tissé sa toile dans divers secteurs avec notamment le sport et tous les enjeux financiers que suscite une Coupe du Monde de Football ou les Jeux Olympiques ; la culture avec l'intérêt porté à l'industrie musicale et cinématographique ; ou ses liens avec la finance, essence même des conséquences économiques mondiales actuelles.

L'Economie est arrivée à un point où il semble très complexe, voir impossible de s'en séparer au vue de l'évolution du monde contemporain et de la place qu'elle prend dans chaque décision.

Mais de part la perversité de certaines dérives, une alternative à cette économie capitaliste rugueuse se pose, le développement durable.

Cette notion naquit officiellement à la fin des années 80 et se définit comme « *un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* »¹. Concrètement, cela se traduit par la conciliation de trois piliers : économique, écologique et social. L'objectif principal étant d'arriver à replacer l'Homme au centre des débats, de prendre en compte la capacité des ressources naturelles sur notre planète tout en étant économiquement viable.

Cette alternative vise à adoucir le capitalisme actuel qui a montré ses limites et ses dérives afin de revenir aux « fondamentaux » que sont l'Homme et la Nature. Ces deux éléments composant notre planète et étant indispensable à n'importe quelle activité économique.

Plus récemment, les tentacules de l'Economie se sont donc étendues au développement durable, en développant des nouveaux marchés et des nouveaux emplois. Cependant, l'angoisse concernant l'application de l'économie à l'environnement fait réagir certains acteurs qui ne souhaitent pas observer les mêmes dérives qu'a eues la financiarisation envers l'économie, avec notamment la spéculation, véritable Cerbère du nébuleux paradigme financier.

L'idéologie capitaliste et l'idéologie du développement durable sont fondamentalement antagonistes. D'un point de vue temporel, le capitalisme est destiné à une recherche de profit à court terme tandis que son voisin est en quête d'une prospérité qui se trouve sur le long terme. Malheureusement, le manque de transparence et de confiance envers l'économie de marché compense le manque de crédibilité économique et politique dont souffre le développement durable.

¹ <http://www.vedura.fr/developpement-durable/cadre/rapport-brundtland>

Le scepticisme afin de trouver un terrain d'entente est donc de mise pour ces deux paradigmes qui s'opposent à première vue.

Cependant, il semble indispensable de trouver une nouvelle solution plus juste et plus équitable. Le fossé des inégalités entre les pays du Nord et les pays du Sud s'accroissent, le réchauffement climatique², la disparition de certaines espèces, la modification voir la suppression de la biodiversité dans certaines contrées du globe sont des problèmes majeurs qui ne peuvent être ignorés. D'un autre côté, il apparaît très complexe et utopique de vouloir faire écrouler le capitalisme de marché à cause du poids qu'il a acquis dans la vie quotidienne des hommes et des femmes. C'est pourquoi il semble nécessaire de se plonger dans une vision plus nuancée permettant de coupler ces deux univers avec une atténuation du capitalisme qui adopterait les principes du développement durable.

Dans ce but, la notion de responsabilité sociétale (RS) a vu le jour et tente d'imposer des critères sociaux et environnementaux aux individus, aux territoires, aux organisations et plus globalement à l'ensemble des acteurs économiques.

Dans les pages qui vont suivre, la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) va être définie et axée essentiellement sur la problématique environnementale. Nous tenterons alors d'expliquer en quoi consiste cet adoucissement du capitalisme et de vérifier s'il se pose en une véritable alternative sérieuse ? Quelles sont les raisons qui poussent les entreprises à s'engager dans cette voie et comment peuvent-elles l'intégrer ? A contresens, quels dangers menacent une telle révolution ?

² <http://www.guardian.co.uk/environment/2011/may/29/carbon-emissions-nuclearpower>

1- La Responsabilité sociale

a- Définition

La RS est un concept qui doit ses premiers écrits à l'économiste américain Howard Bowen de part son ouvrage : « *Social responsibilities of the businessman* » paru en 1953³. Dès lors son expansion a donné naissance à plusieurs mouvements et concepts.

En effet, la population consumériste a vu l'émergence des « consom'acteurs⁴ » qui visent à identifier ses préférences de produits en fonction de ses valeurs et approuver le comportement de certaines entreprises par l'achat.

Les Etats participent aussi à cet effort en promouvant le développement durable lors de conférences internationales (Rio, Johannesburg, Copenhague,...) Certaines des initiatives prises lors de ces sommets ont ruisselé vers les collectivités locales et autres pouvoirs publics avec par exemple la notion d'Agenda 21 qui a agrémenté le concept de RST⁵ (Responsabilité Sociétale des Territoires).

Le développement durable s'est ensuite tourné vers l'un des leviers majeurs de cohésion sociétale, les entreprises. Ces dernières qui souhaitent s'orienter, s'imprégner et intégrer le développement durable dans leurs activités ont pu le faire officiellement grâce au concept de RSE⁶. Il implique l'engagement volontaire des entreprises à intégrer le développement durable dans les stratégies des organisations via la minimisation de leurs impacts sociétaux tout en nouant un dialogue avec leurs parties prenantes. L'ensemble des acteurs économiques peuvent désormais jouer le jeu grâce à la norme ISO 26 000⁷ qui règlemente, explique et guide l'ensemble des organisations en matière de responsabilité sociétale.

Cependant la plupart des entreprises sont sceptiques à l'idée d'intégrer ces idéaux au sein de leur stratégie.

En effet, le but d'une entreprise est de faire du profit, d'être rentable afin de payer l'ensemble de ses charges et de continuer son activité plus ou moins sereinement.

La logique capitaliste venant de l'école de Chicago a accentué cette notion en invitant les entreprises à maximiser leur profit puisqu'elles n'ont de compte à rendre qu'à l'actionnaire.

Dans le milieu professionnel, le doute planant autour du concept de développement durable s'est également accru par le manque de connaissance environnementale (dans la

³ http://ias2005.free.fr/Actes/Pdf/igalens_benraiss.pdf

⁴ <http://www.marketingdurable.net/consomacteur>

⁵ Working Paper, *La Responsabilité Sociétale des Territoires (RST)*, Clémentine Chaigneau, Mai 2010

⁶ Cahier de la Solidarité n°23, Responsabilité sociétale des entreprises, *La spécificité des sociétés mutuelles dans un contexte européen*

⁷ Working Paper, *La Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)*, Yoann Zaouche, Juin 2011

notion écologique du terme) des entreprises. Cela touche aussi bien les conséquences environnementales de leurs produits (par méconnaissance ou par manque de transparence) que de leurs activités où de l'empreinte qu'elles ont sur leurs territoires.

Pourtant, toutes les entreprises ne vont pas à l'encontre de ce concept et certaines l'ont même adopté quand d'autres tentent de le faire⁸. Sa généralisation au sein de l'ensemble des structures et notamment des entreprises passent par le besoin d'évaluer monétairement l'investissement dans la RSE.

En effet, les entreprises sont prêtes à jouer un rôle dans ce concept mais l'impalpabilité du développement durable qui se traduit essentiellement par des discours et une philosophie, plus que par des tableaux de bords et autres budget rencontrent un obstacle supplémentaire (peut-être l'un des derniers ?) avant de se crédibiliser aux yeux de ces entités économiques.

b- Focus sur l'environnement

La force du concept développement durable est qu'il a réussi à convaincre les plus sceptiques d'un point de vue idéologique. Les travaux scientifiques exposant les dangers auxquels la planète est confrontée nous montrent clairement qu'il est impossible de continuer dans ce sens et au vu de l'accroissement de la population, il faut trouver une solution rapidement⁹.

L'alternative la plus probable se trouve donc dans le développement durable. A mi-chemin entre l'ambition de croissance et la volonté d'une décroissance, ce concept définit officiellement par le rapport Brundtland est la seule alternative permettant de réunir un maximum d'acteur autour d'une même cause.

Comme vu précédemment, les entreprises sont donc sceptiques par le manque de chiffre matérialisant l'investissement que doit représenter leur engagement sociétal et notamment environnemental puisque les deux autres piliers sont relativement bien intégrés dans les stratégies des organisations.

En effet, comme indiqué dans les trois piliers du développement durable, le volet économique est implicitement compris et largement maîtrisé par les entreprises : être rentable.

Le volet social est maîtrisé dans plus de pays que d'autres (pays ayant adoptés la déclaration des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT, ayant favorisés la mise en place des syndicats dans leurs organisations etc.). Cette dimension sociale est

⁸http://www.sas.com/offices/europe/france/software/solutions/developpement_durable/article_developpement_durable.pdf

⁹ <http://www.presseurop.eu/fr/content/news-brief-cover/683241-le-climat-au-plus-mal>

généralement chiffrée par les entreprises, on y retrouve principalement les rémunérations attribuées aux employés, les actions de mécénats ou de parrainage et diverses actions aux vertus sociales que mettent en place les entreprises. Naturellement le fait de payer quelqu'un ne signifie pas qu'il soit justement rémunéré mais le fait que cela soit chiffré permet de se rendre compte et de pouvoir prendre des mesures pour tenter de combattre ces injustices potentielles. De plus, le bilan social¹⁰ élaboré par les entreprises permet d'avoir un point de vue global sur les coûts et les mesures à mettre en place.

Pour conclure sur cette partie sociale, les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) (telles que les coopératives, mutuelles, associations, etc.) sont intrinsèquement très portées sur ce volet¹¹. En allant encore plus loin, le professeur Muhammad Yunus, prix Nobel de la Paix en 2006, a développé le concept de « social business »¹² qui se présente comme l'aboutissement de l'engagement social d'une entreprise.

Dans le volet environnemental, les choses se complexifient.

Le pilotage de la protection de l'environnement ou la réduction de sa dégradation ne peut se faire que sous une contrainte de rentabilité. En effet, l'entreprise pourra toujours prendre cause pour le développement durable, mais elle ne prendra pas fait tant qu'elle n'aura pas une bonne raison (sous-entendu financière) pour s'investir pleinement dedans. En sus, le besoin de contrôler est tel qu'il faut, en plus d'évaluer le coût environnemental que devra supporter l'entreprise, définir les systèmes de mesure de l'impact environnemental.

Ces systèmes de mesures, appelés SME¹³ (Système de Management Environnemental) ont vu leur expansion s'accroître suite à la publication de la certification ISO 14001 qui vise à certifier une entreprise qui minimise ses impacts environnementaux.

¹⁰ http://www.partenahr.be/bilan_social_fr.html

¹¹ Confère deux documents de PLS : Cahier de la Solidarité n°23, Responsabilité sociétale des entreprises, *La spécificité des sociétés mutuelles dans un contexte européen* et le compte rendu du débat « *Coopératives et RSE* » par Yoann Zaouche.

¹² <http://www.muhammadyunus.org/In-the-Media/reinventer-lentreprise-grace-au-social-business/>

¹³ <http://www.management-environnement.com/>

Avantages d'une mise en place d'un système SME

Le besoin de mesure de l'impact de l'activité sur l'environnement est notamment lié au coût de catastrophes écologiques mais également joint au besoin d'être conforme aux exigences réglementaires face à une législation environnementale de plus en plus contraignante ainsi qu'une prise de conscience sociétale des enjeux environnementaux.

A ce titre, on retrouve donc une volonté de réduire ses coûts via :

- Une amélioration de la gestion des risques et la pertinence d'une anticipation réglementaire.
- Une optimisation des coûts d'énergie, de matériels et de services.
- Une plus large diversification de ses financements (avec notamment l'accès aux fonds d'Investissements Socialement Responsable¹⁴, etc.)
- Une volonté de développer, la mobilisation et la fidélisation du personnel par une politique humaine et soucieuse de son environnement qui constitue un projet fédérateur.

Une politique SME va également permettre à l'organisation d'augmenter ses revenus grâce à :

- L'accès aux marchés imposant des exigences environnementales (aussi bien publics que privés)
- La possibilité de différencier ses produits.
- L'élaboration et la vente de technologies innovantes de maîtrise de la pollution

L'amélioration de l'image de l'entreprise représente également un autre facteur convergent vers la mise en place d'un SME. De plus, la pression de certaines parties prenantes peut pousser l'entreprise à agir dans ce sens. Cette conformité est donc garante d'une certaine crédibilité auprès de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise et voit s'accroître la satisfaction de la clientèle par :

- Une réponse à la « demande verte » des clients
- Une hausse de la compétitivité via la roue de Deming¹⁵ (principe d'amélioration continue)
- La conquête de nouveaux clients et marchés.

Tous ces avantages doivent être mesurés par l'entreprise avant de l'accepter car il est nécessaire qu'un SME soit rentable sinon l'entreprise ne l'acceptera jamais ou très rarement.

¹⁴ <http://www.novethic.fr/novethic/v3/isr-investissement-socialement-responsable-enjeux-et-donnees.jsp>

¹⁵ <http://www.piloter.org/qualite/roue-de-deming-PDCA.htm>

2- L'application de l'économie à l'environnement, une vraie-fausse bonne idée ?

Avant de s'engager dans une analyse plus profonde sur la manière dont l'organisation peut tenter d'évaluer l'investissement et le coût environnemental, il apparaît pertinent et nécessaire de se familiariser avec certaines notions tels que la biodiversité où encore les écosystèmes et de lier ces phénomènes au paradigme économique.

a- Pourquoi concilier l'économie et l'environnement ?

Il faut désormais se l'imprégner : l'environnement ce n'est pas qu'une question d'esthétisme, de spiritualité ou d'agriculture. La richesse naturelle regroupe une kyrielle de services contribuant au bien-être des habitants et à la prospérité de la Terre¹⁶. Pourtant, cette richesse n'est pas ou de manière infime, prise en compte dans l'évaluation du Produit Intérieur Brut (PIB) d'un pays. Pour rappel, le PIB¹⁷ est l'ensemble des richesses créées par les agents économiques sur un territoire et sur une année donnée. Cet indicateur économique est le plus utilisé pour mesurer la richesse d'un pays, cependant, les limites concernant le type de capitaux pris en compte laissent transpirer un scepticisme de plus en plus accru sur cet indicateur considéré comme le Graal du bien-être d'une nation.

A titre d'exemple, les catastrophes naturelles comme l'ouragan Katrina en 2007 ou le tsunami en 2004 ont, désespérément, été du « pain béni » pour la croissance du PIB en dépit des tragédies humaines et environnementales qu'ont constitué ces évènements. C'est pourquoi il devient nécessaire de s'interroger sur le sens que la société veut apporter à la définition du mot « valeur ».

« Ce qui peut être compté ne compte pas forcément et ce qui compte ne peut pas toujours être compté » Albert Einstein.

Cette citation du célèbre physicien né sous l'empire allemand, éclaire le postulat de départ du rapport de la TEEB ((The Economics of Ecosystems and Biodiversity soit L'économie des écosystèmes et de la biodiversité en français)¹⁸, qui nous explique que toutes les choses extrêmement utiles comme l'eau par exemple, n'a pas nécessairement une valeur élevée alors que les choses moins utiles comme un diamant possède une valeur forte.

Ce postulat met en exergue la difficulté d'évaluation de la valeur.

¹⁶ http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/economics/pdf/teeb_report_fr.pdf

¹⁷ <http://definition.actufinance.fr/produit-interieur-brut-pib-675/>

¹⁸ http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/economics/pdf/teeb_report_fr.pdf

De nos jours, la société développe cette notion en élargissant son champ d'application aux concepts de capital humain¹⁹, social et naturel. Ce dernier est confronté à une évaluation incomplète et une faible prise en compte de la valeur réelle que nous transmet la nature. Deux raisons fondamentales sont responsables de cet écueil: la difficulté de chiffrer précisément la contribution de l'environnement à l'économie qui est fortement liée à son manque de présence sur les marchés et complexifiée par la même l'évaluation des services rendus par la nature.

Mais quels sont ces services rendus par la nature ?

Selon le même rapport de la TEEB, « *les services rendus par les écosystèmes sont les bienfaits que les gens retirent des écosystèmes* ». A titre d'exemples, on retrouve les aliments, l'eau potable, le bois, la régulation du climat, l'énergie, la protection contre les risques naturels (inondations et érosions des sols par exemple), les ingrédients pharmaceutiques, etc.

Mais qu'est-ce qu'un écosystème ?

Toujours selon la même source, « *un écosystème désigne l'ensemble dynamique formé par une communauté de plantes, d'animaux et de micro-organismes et son environnement non biologique, les deux interagissant comme une même unité fonctionnelle* ». Dans cette catégorie on trouve les déserts, les forêts, les récifs coralliens, les zones humides, les prairies, les parcs, etc. qui sont plus ou moins influencés par l'activité humaine.

Pour compléter, de manière relative, ces définitions il convient de présenter la biodiversité qui se trouve à la base de l'approvisionnement des services rendus par la nature. En outre, c'est « *la quantité et la variabilité au sein des organismes vivant d'une même espèce, d'espèces différentes ou d'écosystème différents* ».

Concrètement, les écosystèmes nous sont vitaux et la déliquescence voir l'effondrement de ces derniers peut avoir de lourdes conséquences sur des activités économiques comme la pêche. A titre d'exemple, au début de l'année 2008, plus de 500 tonnes de poissons ont été retrouvés sans vie dans les eaux maritimes grecques. Des experts et scientifiques ont alors émis l'hypothèse que la réduction d'afflux d'eau douce (qui fait partie des services rendus par les écosystèmes) dans le golfe était très probablement la cause originelle de cet incident. L'estimation de la restauration de certaines fonctions de cet écosystème est estimée à environ 7 millions d'euros. De manière plus globale, la sous performance annuelle des pêcheries mondiales (liée à la concurrence entre les flottes de pêche industrielle fortement subventionnées, couplées avec une mauvaise réglementation et une faible application des lois en vigueur) représente 50 milliards de dollars de revenu en moins par an en comparaison avec une méthode de pêche plus durable. D'autres exemples aussi déroutants qu'inquiétants sont disponibles dans un autre rapport de la TEEB²⁰.

¹⁹ <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=643&langId=fr>

²⁰ http://www.teebweb.org/LinkClick.aspx?fileticket=G_6CIN8acpg%3D&tabid=1278&mid=2357

Ces différents postulats et arguments éclairent les zones d'ombres des instruments économiques utilisés. Depuis 50 ans, un paradoxe déconcertant appuie cette idée puisque nos connaissances sur une relation vertueuse écologie-économie s'améliorent alors que les pertes naturelles augmentent. Le problème résulte d'une humanité qui se rend compte de plus en plus des conséquences néfastes de l'activité humaine sur ces services rendus mais qui ne souhaite -pas encore- changer le paradigme dans lequel nous vivons sous prétexte (nouveau paradoxe) que les écosystèmes redonneront tôt ou tard les mêmes services.

Il n'en est point.

C'est pourquoi il devient nécessaire de repenser la définition des outils utilisés et favoriser les politiques idoines permettant de ralentir voir même de stopper autant que faire se peut, le déclin de la biodiversité.

Le scepticisme sur la vitalité du rôle joué par les écosystèmes n'est plus de mise. Le constat alarmant et inquiétant nous rappelle donc que les écosystèmes et leurs services sont à la base de notre activité économique mais également de notre qualité de vie et de notre cohésion sociale²¹. Il apparaît également nécessaire de rappeler à l'ensemble des acteurs économiques qu'il n'existe pas d'économie sans environnement mais que l'inverse est possible. La perte de la biodiversité, des écosystèmes et donc de leurs services constituent une véritable « *menace pour le bon fonctionnement de notre planète, de notre économie et de l'humanité* »²².

b- Quel cadre d'évaluation ?

Une fois ce postulat établi, le début du marathon commence.

La TEEB (The Economics of Ecosystems and Biodiversity soit L'économie des écosystèmes et de la biodiversité en français) propose dans une autre synthèse : « *Intégration de l'économie de la nature* »²³ plusieurs arguments et recommandations quand à l'application de l'économie à l'environnement.

En effet, la synthèse élaborée impose directement un style pro-économique et met en exergue un postulat solide : les écosystèmes donnent des bénéfices à notre société en luttant pour la prospérité et la réduction de la pauvreté. Ces mêmes bénéfices appliqués à différents concepts et outils économiques, peuvent contribuer à modifier les prises de décisions à quelques niveaux que ce soient en intégrant les valeurs de la nature.

²¹ <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=643&langId=fr>

²² Ibid

²³ http://www.teebweb.org/LinkClick.aspx?fileticket=G_6CIN8acpg%3D&tabid=1278&mid=2357

Cependant, l'organisme chapeauté par l'UNEP (United Nations Environment Programme, Programme des Nations Unies pour l'Environnement, en français) avertit que le cadre d'évaluation n'est pas un remède à tous les maux de la Terre. Malgré son caractère indispensable, les différentes pistes qui vont être présentées au cours de ce working paper ne sont pas issues de la science infuse. La perfectibilité de ces méthodes - au grand dam des acteurs et à l'allégresse des éco-sceptiques - s'inscrit dans la complexité d'analyse des services écosystémiques appliquées à l'économie. Le but fondamental de la démarche est de proposer une alternative crédible à « *la boussole économique défectueuse*²⁴ » qui a mené la société sur le chemin du - presque - non retour environnemental et qui s'avère largement préjudiciable pour les générations actuelles et surtout futures.

L'analyse commence d'abord par l'estimation de la valeur des services rendus par les écosystèmes.

Pratiquement invisible dans les outils économiques utilisés actuellement, certains de ces services ont pourtant un prix explicite car commercialisés sur un marché. La TEEB les appelle les « *valeurs de consommation et d'usage direct des services d'approvisionnement*²⁵ ». On y retrouve notamment les récoltes et le bétail, les poissons et l'eau qui sont directement consommés par les habitants.

À côté de ça, « *les valeurs d'usage hors consommation*²⁶ » appelées « *valeurs de non-utilisation* » peuvent inclure des valeurs dites spirituelles ou culturelles d'un paysage ou d'une espèce qui sont rarement monétarisées.

D'un autre côté, la notion de « *valeur d'usage indirect* » représente les bénéfices des services de régulation rendus par la nature. Dans cette catégorie on observe la purification de l'eau, la régulation du climat (liée aux forêts qui captent les émissions de gaz à effet de serre par exemple) ou encore la pollinisation²⁷.

Comme le complète le rapport : « *Analyse coûts-bénéfices et environnement* » publié par l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) en 2006, par David Pearce, Giles Atkinson et Susana Mourato, la VET (Valeur Economique Totale) englobe les valeurs d'usage et de non usage. Ici les valeurs d'usage sont découpées en trois tranches correspondant à « *l'utilisation effective* » (visite d'un parc national par exemple) « *envisagée* » (visite prévue dans un futur plus ou moins proche) ou « *possible* ». Une ambiguïté réside dans « *l'utilisation possible* » car les individus peuvent être amenés à payer pour conserver la possibilité de l'utiliser, ce qui fait d'elle une « *valeur d'option* ». La « *valeur de non usage* » représente la volonté de payer pour conserver un bien que l'on n'utilise pas, que l'on n'envisage pas d'utiliser ou qu'il est impossible d'utiliser. Cette « *valeur de non usage* » se déploie également en trois catégories : « *les valeurs d'existence* » qui

²⁴ http://www.teebweb.org/LinkClick.aspx?fileticket=G_6CIN8acpg%3D&tabid=1278&mid=2357

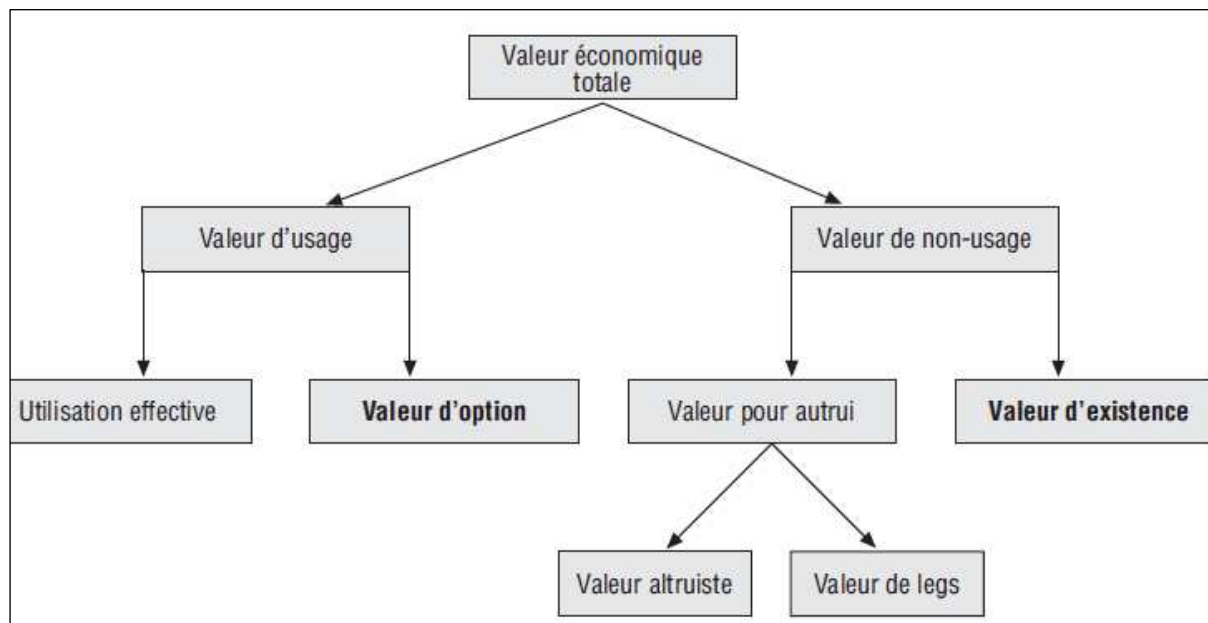
²⁵ Ibid

²⁶ Ibid

²⁷ http://www.futura-sciences.com/fr/doc/t/developpement-durable/d/la-pollinisation-un-service-ecologique-gratuit_970/c3/221/p1/

correspondent à la volonté d'un individu de payer pour un bien qu'il n'utilise pas (protection d'une espèce en voie de disparition par exemple) ; « *les valeurs altruistes* » qui intègrent la volonté de faire profiter du bien en question à d'autres individus de la génération actuelle ; et les « *valeurs de legs* » concernent les mêmes ambitions que « *les valeurs altruistes* » sauf qu'elles sont destinées aux générations futures.

(Ci-dessous un résumé schématique de la VET, tiré du rapport OCDE, 2006)



Pour résumer, la majorité de la « *valeur économique totale d'un écosystème* » se retrouve dans l'addition de la « *valeur d'usage direct* » + « *valeur d'usage indirect* » + « *valeur de non-utilisation* ». Et comme expliqué précédemment, cette valeur économique totale n'est que très partiellement prise en compte dans les indicateurs économiques actuels. C'est d'ailleurs ce souci « *d'invisibilité* » économique qui permet en outre d'expliquer la déforestation à grande échelle. Comme le souligne le rapport de la TEEB²⁸, la défektivité des outils économiques envois des « *signaux de marchés* » positifs à la déforestation. Les entreprises ne déboisent pas par pur plaisir ou par adulation du métier de bûcheron mais parce qu'elles sont très largement incitées à le faire. Pour causes, la fiscalité, les subventions, la tarification, la réglementation législative en vigueur ainsi que le régime foncier sont des éléments qui font du déboisement un marché rentable. Mais le coût portant sur l'abattement des arbres ou le déblaiement de terrains à des fins agricoles n'est pas incombé aux entreprises mais « *plutôt {...} à la société, aux générations futures et, fréquemment, aux foyers pauvres en zones rurales dont la survie et la sécurité au quotidien dépendent des ressources et services de la forêt* »²⁹.

²⁸ <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=643&langId=fr>

²⁹ http://www.teebweb.org/LinkClick.aspx?fileticket=G_6CIN8acpg%3D&tabid=1278&mid=2357

c- Comment l'appliquer aux organisations et comment peuvent-elles le mettre en œuvre ?

Sans politiques publiques idoines³⁰ et –de manière utopique- sans régulation mondiale sur le sujet, l'application de l'économie à l'environnement ne pourra jamais se concrétiser comme il est actuellement nécessaire. Même si les entreprises sont des responsables directs du déclin de la biodiversité, de part l'essence de certaines de leurs activités, il ne faut pas leur incomber le poids de cette dégradation car elle est intrinsèquement liée aux politiques publiques « défectueuses » (subventions, législations, etc.) en vigueur. Ce working paper s'axant principalement sur le rôle des entreprises face à cette problématique de la financiarisation de l'environnement ne prétend pas développer ces écueils politiques (même si « *la boussole économique défectueuse* » a été évoquée) car cela constituerait une autre réflexion et donc une nouvelle publication en soi.

Comme il a été brièvement expliqué au chapitre 1.b, l'évaluation de la rentabilité environnementale d'une stratégie RS passe par la mise en place d'une politique SME.

Cependant, cette politique ne sera réellement efficace et efficiente que si l'entreprise optimise sa maîtrise des coûts environnementaux.

En effet, dans le même esprit que la RSO ou encore la RSE, l'engagement volontaire des entreprises afin de s'engager dans une politique SME permet d'anticiper une éventuelle stratégie de rupture³¹ (liée aux changements législatifs qui devraient s'avérer de plus en plus contraignant) et doit être couplée, dans un souci de crédibilité, avec l'intégration de plusieurs méthodes d'évaluation des coûts environnementaux. Le but étant d'aider les entreprises à posséder une vision plus claire et plus réaliste sur les coûts et les opportunités associés à l'exploitation des ressources naturelles.

Ce coût représente l'ensemble des mesures que l'entreprise prend pour faire face aux effets de ses activités. A titre d'exemple, les dépenses entraînées par la suppression ou l'élimination des déchets, les opérations de nettoyage en cas de pollution, le désamiantage des bâtiments, etc.

Dans un souci de s'approcher au plus près de la réalité, il y a une nécessité de faire évoluer deux systèmes au sein de l'entreprise afin de calculer le coût environnemental et d'accompagner les entreprises à redéfinir l'évaluation de leur performance globale.

D'un point de vue externe à l'entreprise, il devient primordial, malgré toute la difficulté que cela implique, « *d'intégrer les externalités* »³² (nous y reviendrons incessamment sous peu). Tandis que d'un point de vue interne, l'entreprise devrait prendre en compte les facteurs sociaux et environnementaux dans sa comptabilité générale (même si cela dépend

³⁰ Ibid

³¹ <http://www.hec.edu/var/fre/storage/original/application/d81fa4b0d762924049f070f084ee79ab.pdf>

³² http://www.kezeco.economie.gouv.fr/IMG/article_PDF/article_a11302.pdf

intrinsèquement des évolutions réglementaires nationales et transnationales dans ce domaine) mais également dans son mode de gestion (avec par exemple le mécanisme des provisions et l'analyse du cycle de vie du produit).

c.1. Les méthodes économiques

D'un point de vue externe intervient donc le complexe concept d'intégration d'une externalité.

« *Internaliser une externalité* » signifie pour une organisation de prendre à sa charge le coût de prévention ou de réparation d'une dégradation environnementale. La seule initiative officielle adoptée dans ce sens est celle du principe « pollueur-payeur » (voir encadré ci-dessous)

Principe pollueur-payeur

Figurant parmi les directives du Parlement Européen et du Conseil (2004)³³, elle établit un cadre commun de responsabilité environnementale en vue de prévenir et réparer les dommages causés aux espèces et à la biodiversité. S'appliquant à certaines activités professionnelles³⁴ et dans un certain contexte (sont exclus notamment les dommages ou menaces résultant d'un conflit armé, d'une catastrophe naturelle, etc.), le principe de pollueur payeur doit obliger le pollueur à supporter le coût de sa pollution qui est la plupart du temps imputé à la société.

- Avantages

- Ce principe permet de mettre une certaine « vérité sur le prix environnemental » et encourage les entreprises à se responsabiliser d'un point de vue environnemental.
- Permet d'éclaircir et de développer le concept « d'intégration d'une externalité » (voir ci-dessous).
- Permet à l'organisation de modifier sa vision de la performance en intégrant la variable environnementale.

- Limites

- Problème du chiffrage des externalités (voir ci-dessous) et de l'anticipation d'une dégradation (principe de prévention doit alors s'appliquer).
- Ne fait qu'encourager les entreprises sans les contraindre.
- Favorise les plus riches qui peuvent se permettre « d'acheter des droits à polluer ».

³³ http://europa.eu/legislation_summaries/enterprise/interaction_with_other_policies/l28120_fr.htm

³⁴ http://www.novethic.fr/novethic/planete/institution/communaute_europeenne/pollueur_payeur_accord_ue_arrache/36449.jsp

Issues du jargon économique les externalités peuvent se présenter sous deux formes : négatives (la plupart du temps) et positive. Si l'on se réfère à l'un des pionner de l'économie environnementale et fondateur de l'économie du bien-être, Arthur Pigou, il est question d'externalités lorsque « *l'acte de consommation ou de production d'un agent influe positivement* » (aménités) « *ou négativement* » (nuisances, pollutions) « *sur la situation d'un autre agent, sans que cette relation fasse l'objet d'une compensation monétaire* »³⁵.

Afin d'illustrer ces propos, si l'on se plonge dans l'exemple de l'eau, l'externalité négative serait la pollution causée par une usine qui rejette ses déchets dans une rivière et qui conduirait à détériorer la situation des pêcheurs. D'un point de vue esthétique et spirituel, une externalité positive serait le bonheur ressenti par un amateur de fleur en passant devant un jardin bien entretenu.

Quelles soient négatives ou positives, ces externalités ne sont pas prises en compte par le marché. Ce qui signifie que si chacun poursuit son propre intérêt la conséquence résultera d'une « *situation sous-optimale : l'usine polluera trop et mon voisin ne mettra pas assez en valeur son jardin* ».

François Bonnioux, expert à l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique), continue dans son « *Evaluation économique des externalités de l'agriculture : portée et validité des méthodes pour la décision publique.*»³⁶, en nous expliquant que théoriquement l'entreprise ne doit donc plus seulement raisonner en termes de coûts privés (main d'œuvre, matière première) mais également en coût social de production qui vise justement à intégrer ces externalités (plus ou moins reconnues par la société). Un bien ou un service possède donc un coût social, qui comprend le coût privé compensé par le prix que va fixer l'organisation, tandis que l'autre coût (externalité) est imposé à la collectivité sans compensation.

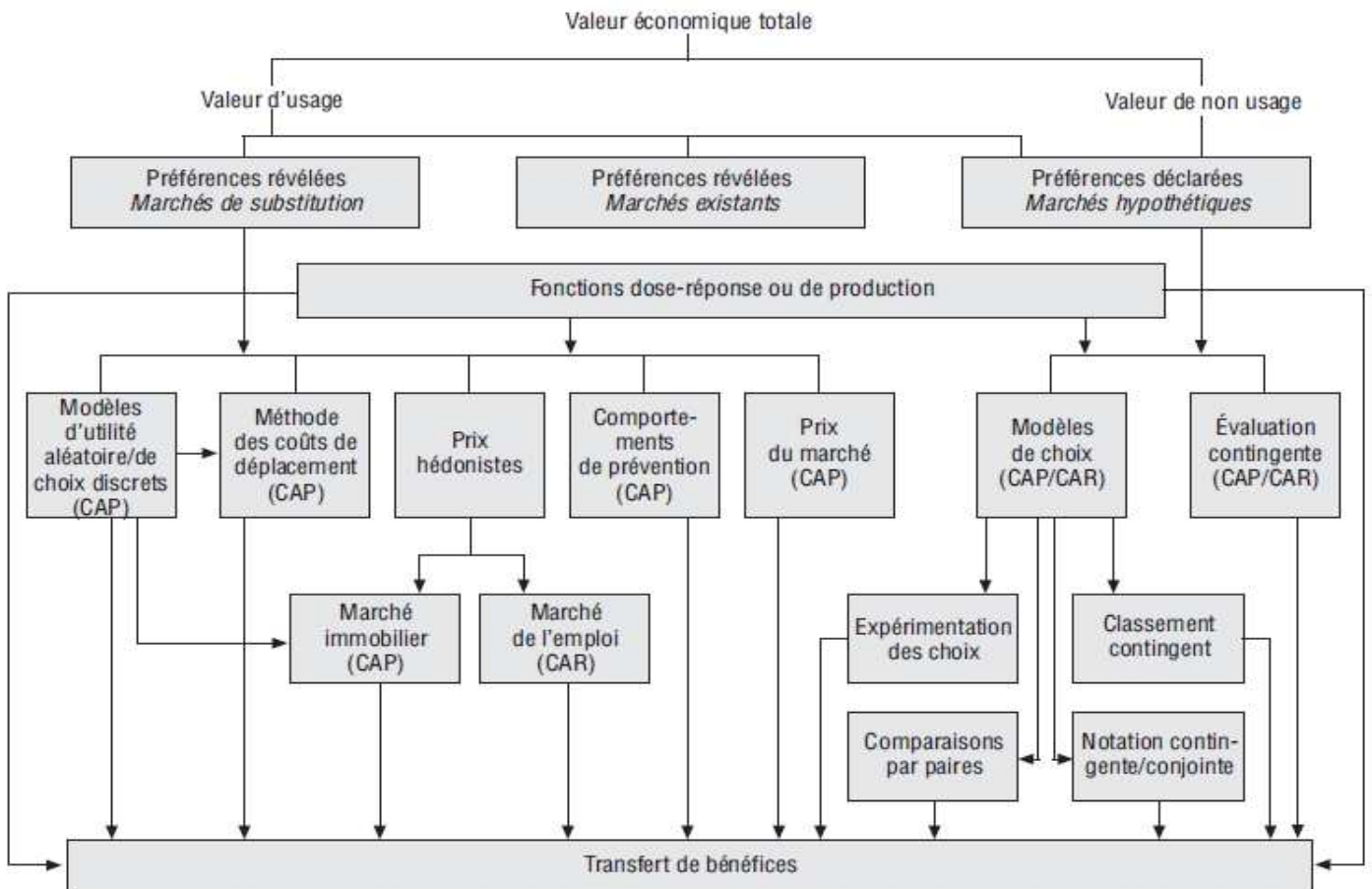
Mais comment évaluer ces externalités ?

Plusieurs méthodes sont disponibles. Le rapport de l'OCDE (2006) présente une synthèse réunissant la valeur économique totale ainsi que les méthodes s'y rattachant (voir ci-dessous³⁷) pour tenter de l'évaluer.

³⁵ http://www.kezeco.economie.gouv.fr/IMG/article_PDF/article_a11302.pdf

³⁶ <http://www.inra.fr/internet/Departements/ESR/comprendre/js/enviro.php>

³⁷ Rapport OCDE « *Analyse coûts-bénéfices et environnement* » publié par David Pearce, Giles Atkinson et Susana Mourato, 2006



Afin d'éclaircir la compréhension de ce schéma pour les lecteurs avisés, certaines notions complémentaires au graphique précédent doivent être mises en évidence :

- Une augmentation du degré du bien-être d'un individu peut-être évalué en fonction du montant maximal de biens, de services ou de revenu monétaire, auquel l'individu en question est prêt à renoncer pour bénéficier de cette aménité (**CAP** ou Consentement A Payer). A l'inverse, s'il y a une baisse du degré de bien-être, l'évaluation sera réalisée en fonction du montant pécuniaire que l'individu exigerait recevoir pour accepter ce changement (**CAR** ou Consentement A Recevoir).

- **Les techniques de préférences révélées**, dites « *fondées sur le marché* » consistent « à rechercher les marchés sur lesquels la valeur du bien ou du service en question pourrait apparaître au grand jour » de manière claire et distincte. En effet, l'utilisation d'un bien ou d'un service par les agents laissent nécessairement des « *traces comportementales* » (modification du comportement ayant une incidence sur un prix ou sur une quantité observable). Ces traces étant le reflet du comportement des agents sur le marché et permettant de définir les valeurs d'usage.

Plusieurs méthodes ouvrent la voie à la mise en œuvre de ces techniques.

- **La méthode des prix hédonistes** se base sur les biens marchands au travers desquels les biens non marchands font l'objet de transactions implicites. En effet, le prix des biens marchands corrèlent avec une multitude de caractéristiques, le but étant donc de tenter d'isoler ces caractéristiques afin d'évaluer individuellement leur prix. Cette méthode est principalement utilisée pour deux types de biens : le marché de l'immobilier et celui de l'emploi. Concernant les biens immobiliers, le prix fixé exprime les différentes caractéristiques qui le composent. A ce titre, plus les caractéristiques sont prisées, plus le prix sera élevé. Par exemple, si le bien est situé dans un quartier calme, il sera donc plus cher qu'un bien situé dans un autre quartier plus animé. Mais le calme que procure ce quartier n'est pas échangeable sur un marché, ce qui n'empêche pas les individus souhaitant acquérir un bien localisé dans un environnement tranquille, de pouvoir exprimer leurs préférences. C'est donc la différence de prix entre ces deux biens qui va permettre d'évaluer le prix que les personnes accordent à la quiétude. Dans le cadre de l'emploi, la méthode permet d'évaluer les différences salariales expliquées par les différences de risques inhérentes aux emplois.

Les limites apposées à cette méthode convergent vers l'asymétrie d'informations (les salariés ne sont pas suffisamment conscient des risques réels auxquels ils s'exposent), la multi-colinéarité (les caractéristiques non marchandes peuvent être associées et l'extraction individuelle constitue une profonde difficulté d'évaluation) ce qui engendre un problème de pertinence de part la complexité « *d'isoler l'incidence spécifique d'une organisation sur la valeur d'un bien* ³⁸».

- **La méthode des coûts de déplacement** est principalement axée sur les loisirs (tels que les plages, forêts,...) et permet d'évaluer la valeur d'usage de zones géographiques. En bref, toute consommation d'un service environnemental (même à titre gratuit) entraîne des coûts indirects (coût de transport, frais d'hébergement, surcoût en nourriture, etc.). Le coût des efforts consentis pour accéder à ce loisir est lié avec la valeur du lieu (plus le coût est élevé plus la valeur sera élevée).

- **La méthode de dépenses de protection et de comportements de prévention** consiste à évaluer le montant des dépenses ou l'adoption de comportement plus coûteux dans des biens marchands afin de se prémunir contre les nuisances. Par exemple, combien d'argent les individus sont prêts à investir dans du double vitrage pour se prémunir contre le bruit ? La difficulté réside quand l'investissement pour se prémunir de la nuisance se fait dans des biens non marchands (dans ce même exemple, le double vitrage serait remplacé par le fait de rester cloîtré chez soi pour ne pas subir la nuisance). Les limites de cette approche réside essentiellement dans le fait que l'investissement dans du double

³⁸ *Pertinence d'une approche transdisciplinaire pour évoluer vers une responsabilité environnementale ?* Barret Pierre, professeur associé et Dreveton Benjamin, maître de conférences, 2009.

vitrage par exemple n'est pas nécessairement uniquement liée à un problème de nuisance et le fait de rester chez soi peut éventuellement permettre d'être plus productif.

- **Les techniques de préférences déclarées** sont fondées sur l'existence de marché hypothétique et demeurent les seules techniques permettant l'estimation de la valeur de non usage. Basées sur des questionnaires, les individus interrogés vont aider à déterminer de manière directe ou indirecte le CAP ou le CAR à partir de leurs réponses données. De plus, ces techniques permettent également de déterminer les valeurs d'usage.

- **L'évaluation contingente** est la principale méthode utilisée pour estimer la variation de bien-être sans passer par les marchés existants. Considérées comme l'une des meilleures pratiques³⁹, l'évaluation contingente prend appui sur des comportements hypothétiques et s'applique via des questionnaires auprès d'un échantillon représentatif d'une population donnée pour un scénario. Le but de ces enquêtes est de déterminer le consentement maximal à payer (CAP) pour que l'entreprise réponde à leurs attentes. Cette analyse est fortement privilégiée car c'est l'une des seules méthodes qui prend en compte la valeur de non usage et donc peut permettre d'évaluer la VET. Malgré certaines limites rencontrées comme la lourdeur du dispositif d'enquête ou la solidité du caractère fictif de l'échange (le CAP évalué correspondra-t-il vraiment à la réalité ? quelle fiabilité pour les conséquences du scénario ?), cette méthode reste la plus utilisée par les organisations⁴⁰.

- **Les fonctions de dose-réponse ou de production** établissent un lien de cause à effet entre les pratiques d'une organisation et son incidence sur les individus. Par exemple, un changement dans les soins médicaux (dose) peut avoir pour conséquence l'amélioration du bien-être des patients (effet). A contresens, la hausse de la pollution peut entraîner un développement de certaines maladies. Une contrepartie financière est donc proposée pour pallier aux effets négatifs. Les deux limites principales de cette méthode se trouvent dans le fait qu'elle ne prend pas en compte les valeurs de non usage et donc ne permet pas le calcul de la Valeur Economique Totale ; l'autre limite se trouve dans la difficulté d'évaluer exactement l'ensemble des effets (les malades atteints de bronchites qui ne sont pas déclarés par exemple).

- **Le transfert de bénéfices** situé dans la partie inférieure du tableau, laisse suggérer qu'il représente un des « objectifs » de l'évaluation. Son but est « d'emprunter » des valeurs déjà estimées dans un autre contexte ou via d'autres études. Si cette méthode s'avère efficace elle soulagerait en temps et en effort la « réalisation d'études d'évaluation primaires ». Ce concept peut-être associé à l'échange de bonnes pratiques.

³⁹ D'après le rapport OCDE, de la synthèse de Pierre Barret et de Benjamin Drevet ou de la référence ci-dessous

⁴⁰ A titre d'exemple, « *L'évaluation du coût social du bruit des avions. Application de la méthode d'évaluation contingente au cas d'Orly* », http://afitl.ish-lyon.cnrs.fr/tl_files/documents/CST/N42/Fabure42.pdf

Dans la synthèse « *Pertinence d'une approche transdisciplinaire pour évoluer vers une responsabilité environnementale ?* » réalisée par Pierre Barret, Professeur associé à Sup de Co La Rochelle et Benjamin Drevet, Maître de conférence à l'IAE de Poitiers, tous deux affiliés au CEREGE (Centre Européen de Recherches et d'Enseignements des Géosciences de l'Environnement), il est démontré qu'une dernière méthode d'évaluation est également possible. Cette dernière, appelée **méthode tutélaire**, reflète les montants estimés par la justice et plus globalement par les puissances publiques. Limitées par le nombre restreint des externalités jugées par la justice, on retrouve cependant les indemnités compensatrices dédommageant les victimes d'externalité, aux taxes environnementales, aux coûts liés au respect des normes, etc.

c.2. Les méthodes gestionnaires

Afin de bénéficier d'une acuité optimale du chiffrage du coût environnemental, il convient que l'organisation mixe les méthodes économiques que nous venons de voir avec les méthodes dites « gestionnaires » (point de vue interne à l'entreprise), qui vont être présentées ci-dessous. Le but global de cette démarche étant toujours d'accompagner les entreprises à redéfinir la notion de performance des organisations par une meilleure évaluation de ses coûts.

Les méthodes gestionnaires, ne s'occupent que de l'évaluation des coûts privés contrairement aux méthodes économiques qui sous tendent à résoudre la problématique de l'évaluation des coûts sociaux.

De manière traditionnelle, les coûts privés représentent le coût que supporte l'organisation pour mettre en œuvre ses fonctions de production et donc fabriquer un produit ou mettre en œuvre son service.

Afin de l'adapter à la problématique environnementale qui nous concerne, plusieurs pistes sont à privilégier : l'adaptation de la comptabilité générale (via l'intégration des consommations des ressources naturelles dans le calcul comptable) l'accessibilité à une comptabilité analytique général avec la création de cadres comptables pour isoler les dépenses environnementales et l'application plus global du coût complet environnemental qui se retrouve, pour le moment, essentiellement dans l'utilisation de l'analyse du cycle de vie du produit (ACV).

« *Parce que les comptes nationaux sont fondés sur des transactions financières, ils ne comptent pour rien la Nature, à qui nous ne devons rien en termes de paiements mais à qui nous devons tout en termes de moyens d'existence* ». (Bertrand de Jouvenel, 1968).

Comme l'explique la synthèse de Pierre Barret et Benjamin Drevet : « *Pertinence d'une approche transdisciplinaire pour évoluer vers une responsabilité environnementale ?* », la comptabilité générale n'avait, à ses débuts, pour principale but « que » d'évaluer le patrimoine de l'organisation (notamment son patrimoine financier) sans intégrer les dimensions sociétales (sociales et environnementales). Désormais, l'organisation se trouve de plus en plus contrainte de diffuser des informations environnementales avec notamment la loi NRE⁴¹ et la pression des parties prenantes (dont les consommateurs par exemple). Ces différents moyens de pression ont mené à l'émergence d'une nouvelle forme de comptabilité, la comptabilité environnementale. Cette dernière est définie comme « *un système d'information efficient sur le degré de raréfaction des éléments naturels engendré par l'activité des entreprises, utilisable pour réduire cette raréfaction et pour informer les tiers* » (Christophe, 1995).

Plus traditionnellement définie « *comme l'intégration des préoccupations sociales et environnementales au sein du système d'information de l'entreprise* »⁴², la comptabilité sociétale a surtout comme objectif d'aider l'entreprise à redéfinir sa vision de la réussite.

En effet, comme le souligne le rapport de la TEEB⁴³ il apparaît important que la notion de réussite et de performance soit améliorée. L'objectif étant de refléter une vision plus large que le seul rapport financier que l'organisation peut avoir avec ses actionnaires. Des outils et concepts tel que le GRI (Global Reporting Initiative)⁴⁴, le Triple Bottom line⁴⁵, la RSE et les rapports développement durable sont de plus en plus prisés et suivis par les organisations. Ces éléments, couplés au « Carbon Disclosure Project »⁴⁶, (qui pousse les entreprises à communiquer sur leur empreinte carbone) amènent les entreprises à s'interroger sur leurs pratiques traditionnelles. Toutefois, ces initiatives reposent sur l'entière bonne volonté des entreprises et ne sont- pas encore- assez suivis pour pouvoir être considérées comme des normes de marché, même si ces dernières peuvent faire l'objet de bonnes pratiques de manières plus ou moins informelles.

Reconnue depuis au moins 40 ans (toujours selon le même rapport de la TEEB), l'insuffisance de la comptabilité nationale fait également partie des éléments qui permet de « dénoncer » la « *boussole économique défectueuse* » en raison d'externalités non prises en compte à chaque niveau : national, entreprise et individuel. Une raison de plus qui agrmente la notion d'urgence et le postulat à partir duquel il est considéré qu'il faut « *viser au-delà du PIB* » car les outils actuellement utilisés conduisent à une perte nette et flagrante de la biodiversité.

⁴¹ http://www.ethique-sur-etiquette.org/IMG/pdf/2-4_texte_NRE.pdf

⁴² *Pertinence d'une approche transdisciplinaire pour évoluer vers une responsabilité environnementale ?* Barret Pierre, professeur associé et Drevet Benjamin, maître de conférences, 2009.

⁴³ http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/economics/pdf/teeb_report_fr.pdf

⁴⁴ http://www.reportingrse.org/_gri-p-161.html

⁴⁵ <http://www.piloter.org/developpement-durable/tableau-de-bord-du-developpement-durable.htm>

⁴⁶ <https://www.cdproject.net/CDPResults/CDP-2010-France-Report.pdf>

La synthèse des professeurs chercheurs Barret et Drevet, nous amène en France dans les années 80, où le conseil national de la comptabilité esquisse « *les prémisses d'un bilan environnemental* ». Quelques années plus tard, en 1996, l'ordre des experts comptables propose d'isoler dans des numéros de comptes spéciaux les investissements liées à l'environnement (avec par exemple les investissements de dépollutions qui ne seraient plus associées à une dépense) ou encore de reconnaître quelle tranche d'impôt et de taxes serait imputable à l'environnement de l'organisation (taxe sur les déchets par exemple). Le but de cette proposition été d'affiner le plan comptable en créant des « *comptes verts* » dans lesquels l'information environnementale de l'organisation serait isolée.

Au niveau européen, c'est en 1993 que l'Union Européenne propose un cadre d'évaluation global permettant d'intégrer l'ensemble des coûts environnementaux engagés par une entreprise : la SCEE (Système de comptabilité économique et comptable intégrée des nations unies). Ce système a pour objectif de rassembler au sein d'un même cadre, des informations économiques et environnementales dans le but de mesurer l'impact de l'économie sur l'environnement.

Pour se faire, quatre catégories de grands comptes ont été déterminés : les comptes de flux pour pollution ; les comptes de dépenses de protection de l'environnement ; les comptes de ressources naturelles et l'évaluation des flux non marchand. A travers les comptes environnementaux, le SCEE a influencé l'élaboration de politiques environnementales et également permis de développer des initiatives facilitant la gestion environnementale au niveau internationale (PNUE, 2001).

Selon la TEEB, le SCEE peut servir de point de départ à la préparation de statistiques globales sur la richesse et le revenu national qui reflèteraient les externalités dans les domaines des ressources naturelles, de santé et d'éducation.

C'est en novembre 2007 que la Commission Européenne, le Parlement Européen, le Club de Rome, le WWF et l'OCDE ont tenu une conférence à Bruxelles intitulée « Au-delà du PIB »⁴⁷. Cette conférence a réuni plus de 650 responsables politiques et leader d'opinion du monde entier et a eu pour but de s'interroger sur la recherche d'autres outils que le PIB pour définir la valeur puisque les catastrophes naturelles sont facteurs de croissance du PIB en dépit des désastres environnementaux et humains qu'elles produisent. Le consensus aboutit en fin de conférence s'est porté sur la nécessité d'ajouter des facteurs sociaux et environnementaux à l'un des indicateurs de richesse les plus utilisés.

Les responsables politiques et les organisations n'étant pas les seuls concernés par le sujet, les individus ont également donné de la voie via l'étude GlobalScan réalisé en 2007 dans 10 pays (dont la France, l'Allemagne, la Russie, le Brésil etc.) qui a aboutit à une conclusion identique en invitant notamment les gouvernements à « *regarder au-delà de*

⁴⁷ <http://www.beyond-gdp.eu/fr/partners.html>

l'économie et inclure des statistiques sur la santé, le social et l'environnement dans la mesure du progrès national ».

Toutes ces initiatives débouchent donc sur l'importance de « *définir un nouveau cadre de référence de durabilité et développer un indicateur de richesse et de revenu national (INWA) plus global* » (TEEB) spécialement pour les pays les plus enclins et les plus dépendants à la perte de la biodiversité et des écosystèmes.

Concernant les organisations au niveau international, les normes IFRS (International Financial Reporting Standard)⁴⁸ prennent en compte l'évaluation des immatériels et notamment de l'environnement avec l'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels »⁴⁹. Cette norme permet à l'organisation de comptabiliser des provisions environnementales et ainsi de prendre en compte le coût du risque environnemental (pour la remise en état du site par exemple) ainsi que de communiquer sur une politique environnementaliste volontariste.

Aux Etats-Unis en 2001, l'UNSD (United Nations Division for Sustainable Development) initie une première formalisation d'une comptabilité environnementale et plus récemment, l'IFAC (International Federation of Accountants) propose à son tour une grille permettant d'identifier les coûts relatifs à l'environnement. Ces deux outils permettent d'initier une démarche de coût complet environnemental.

La synthèse continue en nous expliquant que du point de vue de la comptabilité analytique (ou comptabilité de gestion) l'organisation peut aussi intégrer l'environnement à l'analyse des coûts et ainsi décider de mettre en place une comptabilité de gestion environnementale (Environmental Management Accounting- EMA) cette dernière a pour objectif d'identifier, de collecter, d'estimer et de reporter en interne les données conventionnelles et environnementales d'une organisation et ce afin d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de ces matières, de réduire les impacts environnementaux et les coûts de protection de l'environnement.

Tous les avantages induits par l'utilisation et l'expansion de ces outils sont à coupler avec l'essor de l'ACV⁵⁰ (Analyse du Cycle de Vie). Comme expliqué dans la synthèse, l'ACV peut-être définie comme « *le coût sur le cycle de vie* » qui « *consiste en l'accumulation des coûts des activités qui surviennent au cours de l'intégralité du cycle de vie d'un produit, de sa conception à son abandon* ». Cette méthode permet donc de connaître l'impact environnemental de différents produits, de la conception à sa fin de vie, et de pouvoir les comparer entre eux afin de pouvoir bénéficier de tout les éléments permettant de choisir, si l'organisation le souhaite, le produit le plus environnementalement acceptable (exemple de comparaison entre la voiture hybride, électrique ou à air comprimé).

⁴⁸ <http://www.piloter.org/gouvernance-entreprise/IAS-IFRS.htm>

⁴⁹ http://www.focusifrs.com/menu_gauche/normes_et_interpretations/textes_des_normes_et_interpretations/ias_37_provisions_passifs_eventuels_et_actifs_eventuels

⁵⁰ Le concept de « *Life Cycle Cost* » développé par Gray en 1993.

Pour conclure, les différentes initiatives intentées dans le but de faire évoluer les méthodes gestionnaires traditionnelles, montrent l'intérêt des organisations et des politiques sur l'intégration du coût environnemental dans la stratégie de l'entreprise.

Cependant, arrivé à un consensus global relève du défi, de par les différentes activités des organisations qui rend complexe une application globale ainsi qu'un manque- temporaire ou définitif- d'engagement volontaire des entreprises sur le sujet.

Cependant, certaines initiatives pertinentes ont le mérite d'exister. Si elles ne satisfont pas encore la majorité des acteurs économiques, il n'en demeure pas moins que les avancées sur le sujet permettent de jeter les bases sur les changements éventuels qui pourraient s'appliquer aux méthodes gestionnaires.

De plus, les solutions préconisées par les deux types d'approches (économiques et gestionnaires) reposent sur des logiques différentes mais complémentaires et surtout indispensable au calcul du coût complet environnemental. Ces nouveaux outils de gestion couplés avec les méthodes économiques vont également permettre aux cadres ou managers de l'entreprise de « *prendre des décisions plus rationnelles, plus transparentes car fondées sur des résultats justifiables* » en somme, « *la financiarisation de l'environnement* » permettrait d'améliorer le « *processus de décision des managers* »⁵¹.

⁵¹ *Pertinence d'une approche transdisciplinaire pour évoluer vers une responsabilité environnementale ?* Barret Pierre, professeur associé et Dreveton Benjamin, maître de conférences, 2009.

3- Quels dangers sous-jacents à une telle démarche ?

Malgré cette bonne volonté et cette apparente nécessité d'appliquer l'économie à l'environnement et/ou de financiariser l'environnement, certains acteurs mettent en exergue les risques concernant les modifications législatives et sont sceptiques sur la réelle modification comportementale des entreprises qui vont dans le sens de la financiarisation du développement durable. Soumises à différentes controverses, les arguments qui vont suivre ainsi que les opinions et théories des divers acteurs, synthétisent les éventuels dangers induits à l'accouplement d'un besoin pécuniaire fort avec une rédemption idéologique parfois illusoire.

a. Au niveau des organisations

Dans l'hypothèse où l'entreprise souhaite réellement s'investir dans l'exercice du calcul du coût complet environnemental, plusieurs limites apparaissent, telles que la difficulté d'anticiper précisément les coûts. Malgré les méthodes économiques développées au chapitre précédent, les limites exposées ont montré toute la difficulté d'évaluer la Valeur Economique Totale. Toute la complexité de l'évaluation environnementale réside dans le calcul des coûts générés par un produit (coût sociaux) malgré la touche d'espoir donné par l'ACV qui « *permet d'identifier plus de 80% des nuisances environnementales d'un produit* »⁵².

Une autre limite attaque directement le champ d'expertise des comptables, des managers et même des économistes qui, malgré l'ensemble de leurs compétences au service de l'élaboration de théories et autres outils, ne peuvent supplanter les experts dans les domaines concernant l'environnement, la biologie, la chimie etc. Ce qui a pour but de provoquer une certaine réticence à s'engager dans un système de gestion environnementale face à la complexité qu'elle représente et aux divers champs de connaissances qu'elle requiert.

Une dernière limite, qui rejoint parallèlement la première évoquée, semble se trouver dans la complexité d'évaluation monétaire les coûts externes de l'entreprise (dommage causée par l'entreprise sur l'environnement). Comme souligné dans la synthèse « *Pertinence d'une approche transdisciplinaire pour évoluer vers une responsabilité environnementale ?* » ces coûts sont difficiles à évaluer à cause d'une absence de normalisation comptable.

⁵² *Pertinence d'une approche transdisciplinaire pour évoluer vers une responsabilité environnementale ?* Barret Pierre, professeur associé et Dreveton Benjamin, maître de conférences, 2009.

D'un point de vue économique, les méthodes qui ont été décrites partent du principe que dans chaque situation, il y a des gagnants et des perdants. Comme décrit dans le rapport OCDE, le principe de Pareto (qui pose comme constat qu'une politique ne pouvait être bonne que si et seulement si personne ne subit de perte de bien-être et qu'au moins quelqu'un enregistre un gain) a vu la réalité contredire sa pensée puisqu'il existe toujours, d'une façon ou d'une autre, quelqu'un qui y perd forcément. Un autre principe attribué aux économistes Kaldor et Hicks, également appelé critère de « l'amélioration potentielle de Pareto » consiste à modifier le principe de Pareto en ajoutant une variable et considérer qu'une politique devient bonne dès lors que les gagnants peuvent compenser les perdants tout en continuant à bénéficier de certains bénéfices nets. Dès lors plusieurs auteurs ont émis des théories qui critiquent cette nouvelle version.

Dans cette vision, on retrouve notamment Scitovsky (1941) qui pense que le principe de compensation potentielle regorge une importante contradiction qui consiste à démontrer qu'après l'application d'une politique il est possible que les avantages finaux soient supérieurs aux coûts initiaux et que cela soit les perdants qui compensent les gagnants ce qui ferait retourner la situation à son stade initial.

« Le théorème de l'impossibilité d'Arrow » (1951) se pose aussi en contradiction avec les méthodes vertueuses de l'application de l'économie à l'environnement et notamment dans la « prétention » à vouloir calculer avec justesse la somme du bien-être global des individus. En effet, il considère que le degré de bien-être ne peut être mesuré ou en tout cas il défend que l'analyse des préférences individuelles ne peuvent pas aboutir à des préférences sociales et encore moins de les comparer dans le temps (puisque celles-ci sont en perpétuelles changements) car cela donnerait nécessairement des résultats biaisés.

D'une manière plus globale, la méthode de compensation sur les marchés tend à un équilibre partiel. Car il convient qu'une solution optimale pour un marché entraîne des changements sur d'autres marchés ce qui pourrait résulter d'un effet global négatif pour la société.

b. Au niveau global

Si l'on sort des méthodes vues et expliquées jusqu'à présent, on retrouve des philosophes, politiciens et journalistes qui considèrent qu'il est parfaitement illusoire et dangereux de vouloir financiariser l'environnement.

C'est dans cet état d'esprit que s'est déroulé le congrès du Parti de Gauche le 20 novembre 2010⁵³, avec Corinne Morel Darleux, secrétaire national au combat écologique du PG (Parti de Gauche), qui est intervenue sur le thème : « Dé-financiariser l'environnement ». Lors de sa prise de parole, elle a abordé différents points tels que son opposition face au « capitalisme vert », au marché juteux des droits à polluer où encore face à la main mise sur l'eau et les matières premières des multinationales. Corinne Morel Darleux, commence pourtant par, selon ses propres mots, « une bonne nouvelle ». Cette information concerne une logique positive, rare selon elle, sur l'association dans une même phrase des mots « environnement » et « finance ». Cette logique s'applique grâce au projet Yasuni⁵⁴ qui va permettre d'économiser 410 millions de tonnes de CO2 et laisser 850 millions de barils de pétrole sous terre. Cependant, cette bonne nouvelle se noircie avec la catastrophe liée à l'entreprise pétrolière British Petroleum (BP) qui se vide (à ce moment là) de son kérosène au large des côtes américaines. Enchaînant ensuite sur les tentatives grossières de « greenwashing » des multinationales qui jouissent d'une politique environnementale illusoire (signature de pactes « qui ne servent à rien », publicité outrancière sur des faits mineurs, etc.) elle conclut ce pamphlet en pointant la main mise du capitalisme sur le marché de l'environnement. Selon la secrétaire au combat écologique, « la pollution est devenue une source de profit » et « ceux sont les mêmes qui polluent et qui dépolluent ». Dans l'industrie, elle expose le paradoxe visant le « suremballage » développé par les entreprises face à leur volonté de mettre en place une redevance incitative visant à endiguer ce phénomène. Sauf que ceux sont les ménages qui doivent payer pour ces emballages qu'ils n'ont pas choisis. Elle continue en arguant sur l'eau, cet élément naturel qui est devenue une source de profit, et s'insurge que ce soit ces mêmes acteurs qui spéculent sur les denrées alimentaires. Enfin, et ce sera le dernier exemple parmi une liste non exhaustive, le lithium (surtout présent en Lybie et en Afghanistan) utile aux batteries des « futures » voitures électriques qui se négocie sous fond d'intervention militaire. « *Si le climat avait été une banque, ils l'auraient déjà sauvés* » mais ce qu'ils font est encore pire « *ils sont en train de transformer le climat en une gigantesque banque* » en développant notamment de nouveaux mécanismes financiers (bourse carbone).

Selon l'oratrice il apparaît nécessaire d'arrêter la financiarisation de l'environnement, d'arrêter le système capitaliste dans l'écologie car ceux sont des stratégies antagonistes. Ces

⁵³ http://www.dailymotion.com/video/xfs24z_corinne-morel-darleux-pg-de-financiariser-l-environnement_news

⁵⁴ <http://www.rue89.com/planete89/2010/04/25/lidee-un-peu-folle-de-lequateur-pour-sauver-sa-biodiversite-148937>

divergences se retrouvent notamment dans la temporalité de la recherche du profit (court terme versus long terme). Faire du profit le plus rapidement possible et le plus possible et donc exploiter plus de ressource et fondamentalement opposé à la vision du développement durable et de l'environnement. Pour Mme Morel Darleux, il ne suffit pas de verdir l'économie. Le boom de l'éolien et du solaire qui voit la moitié de ses composants fabriqué sur le sol chinois se fait dans des conditions sociales inacceptables ; ce qui l'amène à s'interroger sur la notion de « progrès » en questionnant la salle « *Où est le progrès humain ? Où est la transformation social et écologique ?* ».

Au terme de ce véritable exutoire, elle préconise une politique cloisonnée du capitalisme. Car selon la secrétaire, une véritable politique écologique se bâtit sans la finance et dans une meilleure répartition des richesses. L'argent ? « *Il faut aller le chercher là ou il est, c'est-à-dire dans les poches de l'oligarchie* ». Sa volonté est de « *remettre l'intérêt général au cœur de nos politiques* » qui passent par la sortie du FMI (Fond Monétaire International) et de la souveraineté européenne qui fausse la concurrence et constitue un piège qui ne favorise, une nouvelle fois, que la spéculation, la finance et les profits. Ceux sont ces mêmes personnes qui fournissent la responsabilité de l'écologie aux entreprises. Il faut donc combattre ces injustices à commencer par les multinationales, puis relocaliser l'économie et lutter contre l'obsolescence programmée des produits si l'on veut conduire une réelle politique environnementale.

Dans une autre mesure, un autre tempo, mais dans une même partition on peut écouter « *L'indispensable n'a pas été résolu mais le superflu n'a pas de limite* »⁵⁵. Cette citation de Pierre Rabhi, agriculteur, philosophe et essayiste français d'origine algérienne, notamment inventeur du concept de la « *sobriété heureuse* »⁵⁶, donne clairement le ton malgré une voix calme et posée mariée à une gentillesse tranquillissante.

En tant que philosophe, Mr Rabhi s'interroge sur le réel sens qu'a apporté la modernité à l'Homme. En effet, la logique libérale qui s'est désormais mondialisée vantait les louanges du « progrès » qui permettrait aux individus de s'épanouir.

S'interrogeant sur le sens de ces progrès, il a cherché à analyser l'homme dans le monde actuel, à comprendre le sens de « la vie avant la mort ». Analysant les progrès de la modernité comme une véritable aliénation de la pensée par le biais d'un système imposée, le philosophe laisse alors place à l'agriculteur. En effet, décidant de refuser ce système, il décide d'acheter un terrain dans le Sud de la France. Sauf que ce terrain est complètement délabré avec un sol difficile à travailler. Le facteur important pour Mr Rabhi a été la beauté du lieu, plus, bien plus que sa rentabilité. Suivant une formation d'agriculteur moderne, il a découvert tout les ingrédients, pesticides et autres engrais chimiques qui détruisent et polluent. C'est alors qu'il se « convertît » à l'agriculture biologique et à partir de ce moment là il comprit que la Nature, seule, peut donner la nourriture nécessaire et avec l'expérience, il

⁵⁵ <http://www.youtube.com/watch?v=HyNinbbzGuE>

⁵⁶ http://www.colibris-lemouvement.org/index.php/TH/Reduire-son-empreinte-ecologique/node_280

est possible d'améliorer la qualité de la terre, des récoltes et de transmettre cette expérience aux générations futures. Pari réussi pour cet homme qui a élevé ses cinq enfants dans un univers auquel il n'était pas destiné au départ et dans lequel on lui prédisait un cuisant échec. Insistant sur le fait qu'il n'a pas vécu dans la misère il explique simplement que trop d'excès entraîne l'aliénation de la pensée, alors que si l'on reste dans la modération, il est alors possible de trouver « l'équilibre » tant recherché. La vie ne doit pas être besogneuse mais un laps de temps dans lequel chacun doit trouver son épanouissement. C'est cette modération qui va permettre de se libérer du superflu et de développer des compétences qui ne sont pas nécessairement marchande ou indexées sur des valeurs financières.

Pour lui, l'urgence absolue est de remettre l'humain et la nature au cœur des préoccupations mondiales. Toujours au cours de sa présentation⁵⁷, il déclare que l'être humain est un véritable paradoxe car il est « *surdoué mais inintelligent* ». Malgré l'accumulation des connaissances que l'homme a acquise au cours de son existence, il a été incapable d'organiser le monde tel qu'il aurait du (injustice inouï puisque plus des trois quarts de la planète souffrent d'un problème de nutrition pendant que l'autre, infime, partie s'amuse et dépense après avoir pillé, ou qui continue à piller, le territoire des autres ; il faut donc régler cette disparité, ainsi que l'égalité hommes-femmes, etc.).

Finalement, Pierre Rabhi nous amène en douceur à un changement radical de paradigme dans lequel nous vivons. Selon l'écrivain russe Dostoïevski : « *La beauté sauvera le monde* ». Le philosophe d'origine algérienne s'est interrogé sur cette « beauté » qui permettrait de sauver le monde, car le monde est entouré, depuis bien longtemps, de beauté par le biais notamment de l'art (musique, peinture, architecture, etc.) mais cela n'a pas permis à l'homme de sauver le monde. C'est alors qu'il envisage la perspective que « *la beauté intérieure* » sera salvatrice de l'humanité. Avec des valeurs comme « *la générosité, le partage, la compassion* » qui sont des valeurs désormais perçues comme « *ringardes* » mais « *qui amènent à une énergie fabuleuse qui est celle de l'amour* ». Face à cela, il fait part des critiques émises par les partisans des alternatives proposées par le développement durable, ce à quoi Mr Rabhi rétorque : « *vous pouvez manger bio, recycler votre eau, vous chauffez au solaire et exploiter votre prochain !... ce n'est pas incompatible* ». Ce à quoi la salle répond par des applaudissements.

Pour conclure il met justement en garde contre « *ces substitutions à quelque chose que l'on récuse car la première substitution à faire est à partir du cœur humain lui-même* », ce qui nous permettrait d'adopter une nouvelle vision de la vie. L'importance de ce changement de vision rejoint l'analyse des experts (TEEB) qui est que sans cette modification nous sommes probablement amenés à disparaître. Il insiste également sur le fait que la planète sur laquelle nous vivons est un « *présent extraordinaire du destin, toute petite, perdue dans un univers intersidérale* » et que la seule vision que l'homme possède d'elle est « *d'un gisement qu'il faut piller jusqu'au dernier poisson, au dernier arbre* » ce qui renvoie à

⁵⁷ <http://www.youtube.com/watch?v=HyNinbbzGuE>

l'inintelligence de l'homme dont il parlait précédemment. Pour lui, l'agriculture biologique c'est comme devenir « *un petit thérapeute de la Terre, on en prend soin, on la nourrit et c'est cela qu'il faut développer* ». Il appelle alors à une « *civilisation de la modération* » qui vit dans une époque « *formidable* » grâce à tous les acquis que nous possédons, « *mais à quelle fin ? À quel paradigme ?* » Et se permet de conclure en nous expliquant que la vie « *a tellement de valeur qu'elle ne peut pas avoir de prix et si on lui met un prix, on la profane. Si on ne remet pas en cause notre comportement global sur cette planète il est certain que l'on peut conclure que notre espèce est un accident* ».

Conclusion

Le débat sur la financiarisation de l'environnement apparaît complexe et de longue haleine.

Les divergences d'opinion sur le sujet met en exergue la complexité de mise en œuvre d'une part et l'appréhension d'autre part d'une telle démarche. Ce qui est sûr, c'est que le chiffre qui sera déterminé pour évaluer le « coût environnemental » sera sans doute erroné car l'évaluation des ressources naturelles est très complexe. A titre d'exemple, comment évaluer le territoire sur lequel se trouve une entreprise, quand on sait qu'elle n'est pas propriétaire mais seulement usufruitière au même titre que ses voisines ?

Le chiffre n'apparaît donc pas comme primordial mais se rapprocher de la réalité est bel et bien l'enjeu de ce débat qui prend toute son importance.

De plus en plus d'entreprises investissent en faveur du développement durable, des postes sont créés (directeur du développement durable par exemple) et dans le but de légitimer cette nouvelle fonction, il semble nécessaire de franchir l'étape du chiffrage. Cette initiative servira surtout à légitimer la nouvelle fonction et permettra de crédibiliser l'investissement environnemental de l'entreprise. Naturellement, il ne faut pas tomber dans le dictat du chiffre qui pourrait pervertir l'essence même de l'environnement, mais apposé un chiffre va permettre de mettre une réalité sur ce dernier et permettre de faire taire et convaincre les plus sceptiques qui ne voient dans le développement durable qu'une baliverne prônée par des idéalistes.

Pour ce faire, il va être nécessaire de confronter deux métiers totalement différents : la comptabilité et le développement durable.

Cette nouvelle association va susciter des débats et des échanges qui aideront à évaluer monétairement l'environnement (via la mise en place de tableau de bord et autres systèmes comptables) dans le but de légitimer la fonction DD.

La financiarisation de l'environnement apparaît donc comme l'ultime étape permettant au développement durable de se crédibiliser auprès de l'ensemble des acteurs. L'apparition d'une « compta verte » aidera sans doute à acquérir cette légitimité tant recherchée par le développement durable car elle permettra d'inclure les externalités négatives provoquées par les organisations.

Cependant, il faudra être très attentif à l'évolution de cette ambition et de l'engouement que pourrait susciter son utilisation auprès des acteurs économiques car le fait de mettre un prix sur l'environnement risque, une nouvelle fois, de profiter aux plus riches qui pourront « rembourser » les dégradations qu'ils auront eux-mêmes provoquées. Le développement durable et les stratégies appliquées (RSE, RSO,...) sont le fruit d'un engagement volontaire visant à minimiser ses impacts et non à se substituer par le biais d'une compensation financière, car comme le dirait, une nouvelle fois, Albert Einstein : *« on ne combat pas un problème avec les causes qui l'ont engendré »*.

Il est donc nécessaire de convertir les pratiquants du capitalisme à l'idéologie du développement durable afin de replacer l'homme et la nature au cœur des débats, comme le montre l'annexe, le classement des pays les plus prospères (grâce à la prise en compte des critères du développement durable dans son évaluation) montre que nous avons beaucoup à apprendre des pays qui ne figurent pas sur le devant de la scène internationale et qui ne se distinguent pas par une application accrue du système libéral.

Cette transition du capitalisme devrait pouvoir sensibiliser les individus et leurs permettre de prendre réellement conscience des problèmes auxquels sont confrontées la planète et de les inciter à agir dans ce sens. La financiarisation n'est certainement pas la meilleure solution, de par les dérives qu'elle peut occasionner, mais elle apparaît comme l'alternative qui permettrait de réunir aussi bien les éco-sceptiques que les convaincus de la cause environnementaliste autour d'une même table et de pouvoir ensemble déterminer la nouvelle direction que la société devrait prendre.

Annexe

Classement des pays les plus heureux

La troisième édition de l'indice de prospérité du Centre de recherche indépendant Legatum à Londres, financé par le Fonds d'investissement de Dubaï, a sorti son classement des pays les plus prospères du monde. Cet indice combine des critères d'ordre économique (macroéconomiques et micro-économiques), d'ordre social (espérance de vie, accès aux soins) et des critères de développement durable (qualité de vie, pollution et respect de l'Environnement). Le peloton de tête de ce classement établi sur 110 pays, donne la Norvège (1ère), le Danemark (2e) et la Finlande (3e), l'Australie (4e) et la Nouvelle-Zélande (5e), la Suède (6e), le Canada (7e), la Suisse (8e), La première économie mondiale, les Etats-Unis, sont 10e, devançant la deuxième, la Chine (58e), et la troisième, le Japon (18e). La France est classée 19e, derrière quatre de ses voisins européens: le Royaume-Uni (13e), l'Allemagne (15e) et la Belgique (16e). En queue de ce classement, se trouvent des pays pauvres, dont 14 d'Afrique subsaharienne parmi les 20 derniers. Par ailleurs, les pays ayant le plus fort Indice de développement humain (IDH) en 2010 sont par ordre, Islande (1ere), Norvège (2e), Australie (3e), Canada (4e), Irlande (5e), Suède (6e), Suisse (7e), Japon (8e), Pays-Bas (9e), France (10e), selon le dernier classement des Nations -Unies.

Un enseignement de ce classement réside dans le fait que la vie ne se résume pas à une course effrénée à la croissance économique. Ensuite, la prospérité est différente du Développement économique. Enfin, il est évident que le modèle politique et économique anglo-saxon (Economie de marché, Démocratie, Droits de l'Homme) avec en toile de fond, son éthique protestante n'est qu'un modèle de développement économique mais pas un modèle de prospérité économique.

Mais le plus frappant, ce sont trois pays scandinaves (Norvège, Danemark et Finlande) qui occupent le podium des pays les plus prospères au monde. Cela veut dire que les idées défendues par les mouvements et les partis écologiques (les environnementalistes) depuis le rapport « Halte à la croissance (1972) » en passant par celui de Brundtland (1987), ne peuvent plus être ignorées, aussi bien à l'échelle locale, régionale qu'internationale.

Ainsi, le courant écologique et environnementaliste se pose en une véritable alternative des traditionnels clivages politiques Gauche- Droite. Les questions de Développement durable et de Changements climatiques sont désormais, aussi importantes que les autres déterminants macroéconomiques (Finances publiques, activités générales, balance de paiement etc...) et microéconomiques (emploi, consommation, production etc...).

Le modèle politico-économique de la Scandinavie (Norvège, Danemark, Finlande, Suède) réconcilie l'Homme à la Nature, en ne s'opposant plus à elle, mais en s'apposant sur elle, dans une interaction viable sur le plan économique, sain sur le plan environnemental, équitable sur le plan social et cohérent sur le plan institutionnel.